

Définition de la filière :

Une filière du diplôme Master en Sciences et Techniques est un cursus de formation, d'initiation à la recherche-développement et/ou de professionnalisation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.

Une filière peut comporter des options.

Conditions d'accès :

a- Accès aux formations du Master en Sciences et Techniques :

L'accès aux formations du Master en Sciences et Techniques a lieu sur étude de dossier et par voie de concours, ouvert aux titulaires de la licence dans le domaine de formation du diplôme Master en Sciences et Techniques ou d'un diplôme reconnu équivalent et satisfaisant aux critères d'admission prévus dans le descriptif de la filière.

Les critères d'admission sont proposés par l'équipe pédagogique de la filière et spécifiés dans le descriptif de cette filière.

b- Inscription au module d'un semestre :

L'inscription aux modules d'un semestre d'une formation Master en Sciences et Techniques nécessite la satisfaction de pré-requis de ces modules, spécifiés dans leurs descriptifs.

Dans la limite des semestres de réserve, et sauf dérogation octroyée par le chef de l'établissement, l'étudiant s'inscrit, au maximum, deux fois à un même module. Sauf dérogation du chef de l'établissement, l'étudiant bénéficie, au maximum de deux semestres de réserve.

Organisation :

Le Master en Sciences et Techniques comprend quatre semestres.

L'année universitaire est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.

Une filière du diplôme Master en Sciences et Techniques s'étale sur deux années et comporte quatre semestres organisés comme suit :

- Deux premiers semestres d'études en sciences et techniques spécifiques au caractère du Master en Sciences et Techniques, pouvant constituer un tronc commun.
- Deux derniers semestres de spécialisation, de professionnalisation et de recherche-développement.

Une filière du diplôme Master en Sciences et Techniques comporte 24 modules répartis en trois blocs de modules :

- Le bloc de modules majeurs, composés d'enseignements scientifiques, techniques et technologiques relatifs à la spécialité et de modules complémentaires à la spécialité, ce bloc représente 14 à 16 modules.
- Le bloc PFE représentant l'équivalent de 6 modules.
- Le bloc de modules outils et d'ouverture : Langues appliquées, Communication spécifique, Nouvelles Technologies, méthodologie de recherche, techniques d'innovation, Gestion, entrepreneuriat, histoire de la science ou autres. Ce bloc représente 2 à 4 modules.

Module :

Le module est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un élément, et exceptionnellement deux éléments cohérents.

Le module peut être enseigné dans une ou plusieurs langues.

Le module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques, soit une activité pratique.

Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.

Une partie d'un module peut être enseignée à distance et/ou par alternance.

Un module d'enseignement est dispensé dans un semestre et correspond à un volume horaire de 56 heures d'enseignement et d'évaluation.

Définition et durée d'une activité pratique :

L'activité pratique est différente des travaux pratiques, elle peut prendre différentes formes :

- Stages.
- Projets hors PFE.
- Travaux de terrain.
- Visites d'études.
- Autres formes d'activités pratiques précisées dans le descriptif.

La durée d'une activité pratique correspondant à un module est comprise entre 10 et 15 jours ouvrables.

Projet de Fin d'Etudes :

Le PFE est réalisé sous forme d'un stage en milieu professionnel ou dans un laboratoire de recherche et de développement.

Le PFE dure un semestre et se déroule à la fin du cursus de formation après validation des 3 premiers semestres.

Il s'effectue sous la double supervision d'un enseignant-chercheur et d'un responsable scientifique ou technique au sein de l'organisme d'accueil.

Le PFE fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury qui peut compter des représentants du secteur socio-économique.

Les modalités d'évaluation et de validation du PFE sont fixées au niveau du descriptif de la filière.

Evaluation des connaissances :

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'exams, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle fixé dans le descriptif de la filière.

Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu un examen final peut être organisé selon les modalités prévues au descriptif de la filière.

Note du module :

La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module et/ou des éléments qui le composent, conformément aux modalités prévues dans le descriptif du module.

Validation du module :

Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Contrôle de rattrapage :

Les étudiants n'ayant pas validé un module sont autorisés à passer un contrôle de rattrapage à condition que la note du module non validé soit supérieure ou égale à 7 sur 20 et ce, selon les modalités arrêtées au niveau de chaque université.

Les étudiants peuvent conserver, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Le contrôle de rattrapage s'effectue selon les mêmes modalités que l'examen final.

Réinscription à un module :

Les conditions de réinscription à un module non validé sont fixées par l'établissement, adoptées par le conseil de l'université et portées à la connaissance des étudiants.

Validation du semestre :

Un semestre d'une filière Master en Sciences et Techniques est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10 sur 20 et à condition que :

- Cinq modules au moins sont validés.
- La note du module non validé est supérieure ou égale à 8/20.

Conditions d'obtention du diplôme :

Une filière validée donne droit au diplôme de Master en Sciences et Techniques.

Une filière du diplôme Master en Sciences et Techniques est validée si l'une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Validation de tous les modules.
- Validation des trois semestres et du PFE.

Mentions :

Le diplôme du Master en Sciences et Techniques est délivré avec l'une des mentions suivantes :

- « Très bien » si la moyenne générale des notes des modules est au moins égale à 16 sur 20.
- « Bien » si cette moyenne est au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16 sur 20.
- « Assez bien » si cette moyenne est au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20.
- « Passable » si cette moyenne est au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12 sur 20.

Les diplômes délivrés par l'UMI

M
S
T

Master en Sciences
et Techniques